

## **Rapport n°8**

### **Autorizzazione di l'occupazione à titulu gràtisi di u Vechju Portu inde u quattru di a regata «Capicorsina»**

Autorisation d'occupation du Vieux-Port pour le Club Nautique du Cap Corse dans le cadre des régates "Capicorsina"

L'association « Club Nautique du Cap Corse », créée en 1921 est composée de bénévoles et de moniteurs professionnels. Son siège social se situe au Vieux Port quai sud 20200 Bastia.

Le Club Nautique du Cap Corse organisera la régata « Capicorsina » les 7,8 et 9 juin 2025 et la régata J. VUKOVIC. Il s'agit d'épreuves du Championnat départemental de la voile de Haute-Corse. Le départ et l'arrivée de ces régates se font à partir du Vieux-Port de Bastia.

Par courrier en date du 15 février 2025, le Président du Club Nautique du Cap Corse, Monsieur Charles VIALE, sollicite auprès de Monsieur le Maire, l'octroi d'une gratuité pour les voiliers originaires des ports de plaisance limitrophes souhaitant participer aux compétitions, soit 6 voiliers.

En l'espèce, le montant de la gratuité pour ces 2 régates s'élève à environ 550€.

Au regard de la nature de l'activité de l'association et de l'intérêt local que revêt cet évènement, il est proposé de faire droit à cette demande.

#### **En conséquence, il est proposé :**

- D'accorder la gratuité d'occupation du Vieux-Port au Club Nautique du Cap Corse dans le cadre des régates « Capicorsina » du 7 au 9 juin 2025.

### **SYNTHESE**

Ce rapport propose d'accorder la gratuité d'occupation du Vieux-Port de Bastia au Club Nautique du Cap Corse pour l'organisation des régates « Capicorsina » du 7 au 9 juin 2025. Cette autorisation concerne spécifiquement 6 voiliers venant des ports voisins, représentant une exonération d'environ 550 €. L'évènement est soutenu en raison de son intérêt local et sportif.